

Une enquête sur l'installation d'éoliennes met au jour le financement occulte du FLNC

Des entrepreneurs ont reconnu avoir acheté leur « tranquillité »

APPARUS lors de l'enquête, puis du procès du chef nationaliste corse Charles Pieri, condamné à dix ans de prison par le tribunal correctionnel de Paris le 20 mai, les dessous du financement du FLNC sont à nouveau mis en lumière par le juge Philippe Courroye. Le magistrat conduit une enquête sur des malversations dans le secteur du BTP, dans laquelle des proches de M. Pieri sont mis en cause. Au total, une dizaine de personnes sont poursuivies.

Les investigations se sont concentrées sur la construction par la société SIF Energies, en 2000, de deux fermes éoliennes à Ersu et à Rogliano (Haute-Corse) – pour 105 millions de francs – et d'une centrale hydroélectrique à Cargiaca (Corse-du-Sud), pour 29 millions de francs. Ces projets ont été financés pour près de 25 % par des subventions, essentiellement européennes.

Les policiers évaluent à plus de 10 millions de francs le montant des fonds détournés. Le mécanisme qu'ils ont démonté paraît simple :

ou de destructions par explosif, les fermes éoliennes d'Ersa et de Rogliano n'ont subi aucune attaque des mouvements clandestins type FLNC ».

Pour les enquêteurs, cette bienveillance n'a qu'une explication : le racket. « Un certain nombre d'éléments se rapportant à des factures visant des prestations fictives ou inexactes ayant été mis au jour au cours des investigations, notamment au profit des prestataires corses, de fortes présomptions existent selon lesquelles la "protection" des unités de production d'énergie de SIF a pu être négociée avec des mouvements clandestins, à travers les surfacturations et les fonds dégagés par celles-ci », affirme la brigade financière. Le rapport souligne ainsi « la présence d'éléments proches des nationalistes parmi les prestataires participant à la réalisation des parcs éoliens, notamment Joseph Micheli, ami proche de Charles Pieri, et Charles-Philippe Paoli, dont il est le futur employeur à l'époque, et en relation avec plusieurs autres activistes du FLNC dont Jacques Mosconi, Sau-

tants de M. Micheli et Albertini et leurs relations étroites parmi les activités du FLNC-UC confirment que l'implantation des fermes éoliennes dans le Cap Corse avait reçu l'aval de cette organisation ».

Lui-même mis en examen le 23 juin, Pierre Grimaldi, entrepreneur, a expliqué au juge avoir, en 2000, à la demande de Joseph Micheli, « encaissé des chèques qui devaient revenir à ses sociétés », puis « retiré du liquide qu'on devait remettre » à M. Micheli. « Il y a eu des gros chèques, notamment de 25 000 ou de 15 000 euros, qui venaient de sociétés du continent ou de particuliers », a ajouté M. Grimaldi, précisant avoir « compris assez rapidement que ces opérations pouvaient servir à financer la cause nationaliste. Je savais que Joseph Micheli est nationaliste et qu'il est très proche de Charles Pieri. Je sais aussi qu'il connaît bien Charles-Philippe Paoli, que c'est le noyau dur du FLNC. »

« ILS ONT BEAUCOUP DE FRAIS »

« Que faisait le FLNC de cet argent, selon vous ? », a questionné le juge. « Ils ont beaucoup de frais. Il faut payer les avocats, les prisonniers, aider les familles des prisonniers. Tout cela se paye. C'est que qu'ils sont nombreux en prison ! Ce qui me dérange, c'est que j'ai contribué à ça sans le vouloir », a répondu M. Grimaldi. Son épouse, qui a également encaissé des chèques puis remis des espèces à M. Micheli, a « regretté » ce qu'elle avait fait, « surtout maintenant que je sais à quoi ça a pu servir, c'est-à-dire à la cause nationaliste ».

Dirigeant de la société Scite, qui a œuvré au projet des éoliennes, Jean-Claude Cain a également été interrogé, le 24 juin, sur Joseph Micheli. « Je savais [qu'il] était le frère de Thomas Micheli, le maire d'Ersa [où] étaient installées les éoliennes et j'ai appris que Joseph Micheli était (...) un nationaliste dur (...). J'ai compris (...) que c'étaient des gens qui n'hésiteraient pas à recourir à la violence le cas échéant. » M. Cain s'est souvenu que « des nationalistes du coin étaient venus sur le chantier voir le représentant de Nordex et avaient formulé des menaces physiques de faire sauter l'ouvrage si une personne bien précise du village n'était pas embauchée par Nordex. Il y avait des petits dessins de bombe qui avaient été tracés sur une des fondations. J'en ai parlé à Thomas Micheli et il m'a dit que c'était comme cela en Corse ».

Directeur général de SIF Energies, André Antolini a confirmé ce témoignage : « Le montant de l'ensemble du marché [105 millions de francs] a été présenté par la société Scite », a-t-il affirmé. « Jean-Claude Cain m'a dit que ce budget intégrait le coût de la tranquillité. Il me l'a fait clairement comprendre. » « Entendez-vous par tranquillité ? », lui a demandé le juge. « Le fait de ne pas être exposé à des attaques, c'est-à-dire le fait que le projet ne soit pas détruit et entravé », a répondu M. Antolini.

Le « bas de laine » du maire de Centuri

Mis en examen le 24 juin par le juge Philippe Courroye pour « abus de biens sociaux, complicité et recel », « complicité d'escroqueries en bande organisée », « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « financement d'une entreprise terroriste », le maire de Centuri (Haute-Corse), Joseph Micheli, a contesté les faits qui lui sont reprochés. « Je n'appartiens pas au FLNC. Je n'ai jamais remis d'argent liquide à cette mouvance », a-t-il assuré. Concernant ses liens avec Charles Pieri, qu'il avait hébergé après la tentative d'assassinat dont le leader nationaliste avait été l'objet en 1996, et à qui il a rendu visite en prison, M. Micheli a déclaré au juge : « Je suis nationaliste. J'appartiens à Corsica Nazione, dont le leader est Jean-Guy Talamoni. J'ai eu l'impression de faire revivre Charles Pieri, mais ce n'est pas pour autant que je cautionne ce qu'il fait. » Prié de s'expliquer sur les importantes sommes en espèces découvertes dans son bureau et à son domicile (l'équivalent de plus de 150 000 euros), il a répondu : « En Corse, on garde le bas de laine. »

menacées, les grandes entreprises comme SIF étaient contraintes de rémunérer, pour des prestations fictives, de petites sociétés corses ou des sociétés-écrans. Les fonds étaient ensuite décaissés en espèces et remis à des membres du FLNC-Union des combattants (FLNC-UC) – la branche principale du mouvement clandestin.

« AUCUNE ATTAQUE »

Dans un rapport de synthèse du 14 juin, la brigade financière observe que, « construits dans une région où le mouvement nationaliste est fort implanté, sur des communes tenues par des élus de cette sensibilité, les parcs éoliens – 20 éoliennes de 40 mètres de hauteur, avec des pales larges et bruyantes – génèrent au moins deux sortes de pollution (visuelle et sonore) que, pourtant, les nationalistes, ni à titre personnel ni à titre collectif, n'ont dénoncées, notamment par voie de presse, alors qu'ils clament régulièrement un profond attachement à la protection de l'île ».

Les policiers ajoutent que, « contrairement au sort très souvent réservé aux constructions continentales ou étrangères considérées comme inopportunes, objets de dégradations

leur Grisoni, Christophe Pieri ».

Ingénieur chargé de suivre le chantier des éoliennes pour le compte de SIF Energies, Eric Reisse a expliqué au juge Courroye, le 23 juin, avoir « compris que le marché était surévalué pour que les choses se passent bien ». « Qu'entendez-vous par là ? », lui a demandé le magistrat. « Qu'il n'y ait pas d'attentats, pas d'agressions et que le chantier se déroule normalement. »

Dans son rapport, la brigade financière met en exergue le rôle prépondérant joué par Joseph Micheli (maire de Centuri) et Jean-Christophe Albertini – tous deux mis en examen par le juge Courroye –, qui seraient « liés à des individus notoirement connus pour leur activisme "politico-militaire", régulièrement poursuivis pour des actes de terrorisme et condamnés pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, cette entreprise coïncidant avec les activités criminelles du FLNC-UC ». Selon les enquêteurs, les deux hommes « interviennent dans un système de surfacturation permettant de générer d'importantes sommes en liquide, pour au moins 150 000 euros, à travers Cap Corse Bâtiments ». Pour les policiers, « les engagements mili-